

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 25 Février 2016

L'an deux mille seize et le vingt-cinq février à 18h à la Mairie, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. FALIP Jean-Luc, Vice-président du Conseil départemental de l'Hérault – Maire de Saint Gervais sur Mare

Etaient présents :

M. DURAND Jean-Bernard

Mmes GRANIER Valérie, BONNEL Line, BOSSA Bérangère, LOPEZ Michèle

MM. BONNEL-LOUBET Jean-Pierre, CASTAGNE Pierre, CHIFFRE Jérôme, CLEMENTE André, GUIBBERT Bernard, NAVARRO Armand

Absents excusés :

Mme BOBIN Annie donne procuration à M. FALIP Jean-Luc

M. BAYLE Jérôme donne procuration à Mme GRANIER Valérie

M. CALVET Yvan donne procuration à M. NAVARRO Armand

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

*Date de convocation : 15 février 2016
Secrétaire de séance : Valérie GRANIER*

date d'affichage : 15 février 2016

Monsieur le Maire ouvre la séance en rendant hommage à Madame Laure ESPINASSE, épouse de Monsieur ESPINASSE ancien conseiller municipal, décédée le 17 février et dont les cendres ont été transférées sur la commune mardi. Il présente ensuite le procès-verbal de la réunion précédente approuvé par les membres présents.

1 – Requalification et réaménagement des gîtes communaux Tranche 1 (Logis Verts): choix des entreprises : avenants aux marchés (DCM2016/7)

Monsieur DURAND rappelle au Conseil Municipal que les travaux de requalification et réaménagement des gîtes communaux Tranche 1 (Logis Verts) sont en cours.

Considérant que des travaux supplémentaires doivent être réalisés, à savoir :

- Lot n°1 (entreprise BARTHEZ) : fourniture et pose chenaux, ouvertures pour passage VMC, remplacement 2 chevrons pour un montant de 228.50€ HT
- Lot n°4 (entreprise GOMEZ) : fourniture et pose de poignées de porte, de butées de portes, de baguette d'angle, équipement de 4 placards et étagères pour un montant de 1 343 € HT
- Lot n°5 (entreprise LAUQUET) : galvanisation et thermo laquage de portillons et garde-corps, tôle de protection muret et pilier des auvents pour un montant de 2 935 € HT
- Lot n°7 (entreprise LASSAUX) : réfection arrivées d'eau, dépose/repose chenaux et descentes, bac à douche à l'italienne complet pour un montant de 1 704.98 € HT
- Lot n°8 (entreprise ANDREO) : fourniture plinthes, faïence complémentaires pour un montant de 2 428.50€ HT
- Lot n°10 (entreprise GOMEZ) : fourniture de support TV Orientable et 1 plaque vitrocéramique 2 feux complémentaire pour un montant de 339 € HT
- Lot n°11 (entreprise GOMEZ) : fourniture de 2 fauteuils pour un montant de 600.46 € HT

Il est proposé d'accepter ces travaux complémentaires et de signer les avenants correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte les avenants proposés
- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants présentés.

Monsieur DURAND fait un point sur les travaux : les peintures sont réalisées. Les cuisines vont être posées. Les plantations seront très prochainement commencées. Le nettoyage final sera assuré par les agents communaux en charge de l'entretien des bâtiments. La date de réouverture du 15 avril sera respectée.

Il conclue en rappelant que le gîte d'étape fera l'objet d'un rafraîchissement cette année si les crédits sont inscrits au budget primitif 2016.

2- Hébergements communaux (Logis verts et Le Chalet) : règlement intérieur (DCM2016/8)

Madame GRANIER soumet au Conseil Municipal le règlement intérieur des hébergements communaux « Logis verts » et « le Chalet » mis à jour. Au vu des travaux effectués et des nouveaux équipements installés, il est proposé d'instaurer une caution d'un montant de 500€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le règlement intérieur proposé et joint en annexe ; autorise Monsieur le Maire à le faire appliquer à compter de ce jour.

Monsieur le Maire remercie Monsieur DURAND pour le bon suivi des travaux des gîtes. Il indique qu'une inauguration sera programmée pour remercier les partenaires institutionnels car ces gîtes constitue un équipement majeur de la commune.

3 – Site Internet (DCM2016/9)

Madame GRANIER présente ce dossier.

Le site municipal actuel, créé bénévolement le 1^{er} janvier 2004, est actuellement obsolète et ne dispose pas de fonctionnalités permettant une mise à jour satisfaisante des données, en conséquence de quoi Madame GRANIER propose de créer un nouveau site internet informatif dont la mairie sera maître d'œuvre et assurera la mise à jour. La mairie bénéficiera du soutien de l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) pour la création et la maintenance de ce site. Le coût de ce service s'élèvera à 180 € par an.

Madame GRANIER propose de délibérer pour :

- déclarer le site municipal dans sa version 2004 « en rénovation » à partir de ce jour
- garder le même nom de domaine et créer un nouveau site internet municipal avec le soutien technique et financier de l'AMRF
- inscrire le coût annuel de la maintenance au budget 2016
- prévenir l'ensemble des prestataires de la commune de la fermeture du site version 2004 et leur présenter les modalités d'inscription sur le nouveau site municipal.
- acter la mise en service du nouveau site au plus tard en juin 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte de modifier le site internet comme proposé par Madame GRANIER
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette modification.

4- Divers

Protection et mise en valeur du patrimoine : Le Clocher (DCM2016/10)

Monsieur le Maire rappelle que l'église paroissiale de Saint Gervais sur Mare est un patrimoine historique et architectural ; son clocher qui date de 1288 est un symbole fort du village.

Ce clocher n'est malheureusement pas protégé par un paratonnerre. Or, notre village étant entouré de montagnes et subissant de fréquents orages, il existe un risque fort. D'ailleurs, la foudre a traversé une année passée le toit de l'église et est passée à quelques décimètres de l'orgue historique. Par ailleurs, ce clocher a vu ses cloches disparaître au fil des années, du fait des guerres et des orages avec foudre. Il n'en reste que 2 en état pour 16 fenêtres.

En conséquence, en lien avec l'association culturelle du patrimoine à Saint Gervais (ACAPMOS), Monsieur le Maire propose de solliciter des aides pour l'installation d'un paratonnerre adapté et la pose de 3 cloches harmonisées.

Si des subventions sont possibles, le dossier définitif serait représenté au Conseil Municipal pour envisager une inscription budgétaire.

disposition de tous à l'accueil de la mairie (les mardis et vendredis après-midi) afin de recueillir les observations des administrés en lien avec ce dossier.

Monsieur le Maire remercie et salue le travail des membres de la commission urbanisme pour leur implication dans ce dossier majeur, qui engage l'avenir de la commune pour les cinquante prochaines années.

Hameau de Mècle : Monsieur DURAND rend compte des travaux d'assainissement. Ils sont difficiles mais avancent conformément au planning établi.

Hameau de Rongas : Monsieur CASTAGNE se renseigne sur l'éclairage public de la Combe de Rongas. Monsieur DURAND répond qu'un point lumineux a été déposé pour permettre à un particulier de réaliser des travaux de ravalement de façade. Un dossier est en cours d'étude auprès d'Hérault Energie pour permettre la pose d'un nouveau point lumineux dans le respect des travaux réalisés.

Chauffage des salles communales : Monsieur NAVARRO déplore que le chauffage des salles soit parfois oublié par les utilisateurs sur une position haute, ce qui produit des surcoûts. Il étudie différentes solutions à apporter pour maîtriser ces coûts.

Cession de patrimoine communal Monsieur le Maire informe qu'une réflexion est menée pour la vente éventuelle de biens immobiliers communaux.

Maison Cévenole Monsieur NAVARRO fait part des inquiétudes de l'association par rapport à l'obtention de la subvention du conseil départemental qui transite dorénavant par la Communauté de Communes Grand Orb. Monsieur le Maire répond qu'il suit ce dossier attentivement, en réfléchissant à la mise en place d'une convention pour garantir l'octroi de cette subvention.

Hérault Energie : Monsieur NAVARRO informe le Conseil qu'Hérault Energie sollicite la Commune pour la mise en place de bornes pour recharger les véhicules électriques.

Monsieur le Maire répond que compte tenu du coût de ces bornes, la réflexion est à mener à un niveau supérieur à la Commune, dans le souci d'un aménagement cohérent du territoire. Il souhaite que ce dossier soit porté en temps voulu par la Communauté de Communes.

Maison de retraite MBV Les Treilles : Monsieur CLEMENTE rend compte du conseil de vie sociale du 25 février.

Cheminement piéton Monsieur CLEMENTE souligne la dangerosité du cheminement piéton au-dessus du rond-point de la gendarmerie. Monsieur le Maire informe qu'un projet est en cours d'étude avec le Département pour un aménagement sécuritaire de ce secteur et, plus précisément, entre le rond-point des Treilles et le chemin qui mène aux ateliers.

Hameau de Castanet le Bas : Monsieur DURAND indique les travaux de reconstruction du réseau abîmé par les intempéries de septembre 2014 sont en cours de réalisation.

Madame LOPEZ rend compte de la dernière réunion du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Clôture des débats à 20h

Liste des délibérations :

DCM2016/ 7 : Requalification et réaménagement des gîtes communaux Tranche 1 (Logis Verts): choix des entreprises : avenants aux marchés

DCM2016/ 8 : Hébergements communaux (Logis verts et Le Chalet) : règlement intérieur

DCM2016/ 9 : Site Internet

DCM2016/10 : Protection et mise en valeur du patrimoine : Le Clocher

DCM2016/11 : Dossier façade

DCM2016/12 : Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

DCM2016/13 : Convention hébergeur Comité départemental de la randonnée pédestre de l'Hérault